

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

A l'ouverture de la séance :

45 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOUISSET Sandrine – CHAUMONT-PUILLET Anne – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Mathieu – GAGET Christine – GARNIER Marie-Laure – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – JURADO Alain – KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PASTOR Laurent – PENOT Danielle – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – WAJDA Daniel

13 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BORGHI Roland donne pouvoir à ALIAGA Alexandre – CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – DEBES Céline donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – GIRAUD Denis donne pouvoir à GAGET Christine – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – POLSINELLI Robert donne pouvoir à MARION Cyril – ROULOT Océane donne pouvoir à MAILLET Dorian – VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

12 Conseillers communautaires absents : ABDERRAHIM Myriam – BELIME Gaëlle – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – CAUGNON Patrick – CICALA David – DIAS Olivier – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – PERRARD Damien – SALMON Jean-Noël – VIAL Guillaume

Secrétaire de séance : MARTI Patrick

➤ **Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 26 SEPTEMBRE ET 15 OCTOBRE 2024**

(Approuvé)

➤ **PROJETS DE DELIBERATIONS**

➤ **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Jean PAPADOPULO

24_11_14_0377 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION 20_10_15_341 DU 15 OCTOBRE 2020 **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0378 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA DELIBERATION 20_10_15_340 **Approuvé à l'unanimité**

**> STRATEGIE NUMERIQUE, NOUVEAUX USAGES ET POLITIQUES
 CONTRACTUELLES SUPRA COMMUNAUTAIRES**

Rapporteur : Christine SADIN

24_11_14_0379 CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA CAPI ET LE GIP CRAIG POUR LES ANNEES 2025 - 2027 **Approuvé à l'unanimité**

> POLITIQUE DE LA VILLE, EMPLOI ET INSERTION

Rapporteur : Jean PAPADOPULO

24_11_14_0380 APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CAPI – FRANCE TRAVAIL **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0381 CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2025 ENTRE LA CAPI ET L'ECOLE DE LA 2EME CHANCE **Approuvé à l'unanimité**

> RAYONNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

Rapporteur : Carine KOPFERSCHMITT

24_11_14_0382 CONVENTION ENTRE LA CAPI ET LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) POUR LES AUTORISATIONS DE REPROGRAPHIES DES ŒUVRES MUSICALES UTILISEES PAR LE CONSERVATOIRE **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0383 CONVENTION D'INITIATION A LA MUSIQUE ET AU MOUVEMENT ENTRE LE CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON ET LA CAPI **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0384 CONVENTION D'INITIATION A LA MUSIQUE ET AU MOUVEMENT ENTRE LES FOYERS NORD ISERE ET LA CAPI **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0385 DOTATION DE FONCTIONNEMENT POUR LA SMAC LES ABATTOIRS - VERSEMENT COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0386 RENOVATION ET TRANSITION LED DES PROJECTEURS SCENIQUES ET ECLAIRAGES DE SALLE DU VELLEIN SCENES DE LA CAPI – DEMANDE DE SUBVENTION FOND VERT **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0387 TARIFS DES BARS DU VELLEIN SCENES DE LA CAPI **Approuvé à l'unanimité**

> RENOUELEMENT URBAIN ET HABITAT

Rapporteur : Cyril MARION

24_11_14_0388 CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2024 AVEC LA MUTUALITE FRANCAISE DE L'ISERE- SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES (MFI-SSAM) **Approuvé à l'unanimité**
 – **4 abstentions**

> RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Anne CHAUMONT-PUILLET

24_11_14_0389 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS **Approuvé à l'unanimité**

> DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE TERRITORIALE

Rapporteur : Patrick NICOLE-WILLIAMS

24_11_14_0390 APPROBATION DE L'AVENANT 3 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPLA SARA (SOCIETE D'AMENAGEMENT DU RHONE AUX ALPES) - RECONVERSION DU SITE BONNA SABLA **Approuvé à l'unanimité**

> VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET ECLAIRAGE

Rapporteur : Dominique BERGER

24_11_14_0391 TRAVAUX DE VOIRIE - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA PERIODE 2025-2028 **Approuvé à l'unanimité**

> STRATEGIE FINANCIERE, JURIDIQUE ET PATRIMONIALE

Rapporteur : Jean-Pierre GIRARD

24_11_14_0392 PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA VERPILLIERE **Approuvé à l'unanimité**

24_11_14_0393 MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE LA VERPILLIERE PAR REVISION LIBRE ET IMPUTABILITE D'UNE PARTIE EN INVESTISSEMENT **Approuvé à l'unanimité**


> GOUVERNANCE

Rapporteur : Jean PAPADOPULO

24_11_14_0394 ADHESION A L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION (ADBS) **Approuvé à l'unanimité**

Publié le 29 NOVEMBRE 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Mathias FRANKO



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de réception en Sous-Préfecture de La Tour du Pin,
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

➤ Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

